

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre, sur convocation adressée le 02 décembre 2025, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Le Thieulin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Pascal AUBRY, John BILLARD, Bruno BLANCHARD, Hervé BUISSON, Eric BRULE, Christine DAMAS, Olivier DANIEL, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS REIS, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Sylvie GAREL, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Brigitte GUYON (suppléante de Michèle CAT), Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Gérard HUET, Christian HULINE (suppléant de Vincent CARNIS), Jacky HULINE, Jean-Luc JULIEN, Bertrand DE LACHEISSERIE, Patrick LAGE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Jérôme MEUNIER, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Michel QUENTIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Emilie BOUNOUANE à Philippe SCHMIT, Marie-Anne CHENESSEAU à Pascal RIOLET, Eric MEUNIER à Véronique THIBOUST, Agnès PENFORNIS à Eric BRULE, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE

Absents : Rebecca BRUNET, Philippe FORGE, Jacques MAUPU, Mélanie MOURANT PERINO, Patrick PETREMENT, Jean-Pierre POIRIER, Bernard PUYENCHET

Nombre de conseillers en exercice : 55

Secrétaire de séance : Hervé BUISSON

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers votants : 48

### DELIBERATION N°2025-239 CREATION D'UN POLE ENFANCE A ILLIERS-COMBRAY : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2026

Le Président rappelle que lors de la conférence des maires en date du 4 septembre 2023 et du conseil communautaire du 11 septembre 2023, il a été validé le projet de réalisation d'un Pôle Enfance-Jeunesse sur la commune d'Illiers-Combray.

Au regard de la CTSF (Convention Territoriale de Services aux Familles) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir pour la période 2023-2027 qui a eu pour objet d'identifier les besoins prioritaires en matière d'enfance jeunesse et de la parentalité sur la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche grâce à un diagnostic réalisé autour de 2 objectifs :

1. Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants
2. Pérenniser et optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements

Les orientations suivantes ont été dégagées :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20251208-DELIB2025-239-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2025  
Publication : 29/12/2025

1. Mailler et harmoniser l'offre et les services sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins des familles
2. Poursuivre la politique d'accompagnement à la parentalité
3. Améliorer la communication autour des offres de services auprès des parents et des professionnels
4. Renforcer la qualité de l'accueil et la professionnalisation

L'harmonisation et l'équité des services proposés aux familles constituent donc le principal axe de développement identifié pour la période contractuelle de la CTSF 2023-2027.

Cela se traduit par la corrélation entre les demandes de places et les moyens à disposition notamment en matière de locaux.

Le développement des demandes sur le sud du territoire pousse à structurer l'offre existante autour des offres nouvelles ou à développer :

- L'accueil de loisirs d'Illiers-Combray avec des fréquentations en hausse, des demandes d'extension d'ouverture sur les périodes du mois d'août et de Noël, des locaux mutualisés, limités sur certaines périodes par rapport aux effectifs accueillis (sur l'été besoin d'utiliser des locaux scolaires pour accueillir les 80 enfants au quotidien)
- La crèche « Les P'tits Loups » d'Illiers-Combray saturée, face aux nombreuses demandes, beaucoup de demandes de place font face à des refus car seulement 12 places sont disponibles au niveau de la structure
- Les activités « Ados », Information Jeunesse et Accueil de Loisirs Ados, proposées par l'association Familles Rurales Illiers-Combray sont en croissance mais il est constaté la complexité de bénéficier de lieu d'accueil identifié par les jeunes, ce qui constitue une problématique pour la pérennité des actions
- Le Relais Petite Enfance (RPE) ne bénéficie plus de locaux dédiés (locaux préfabriqués devenus vétustes et ne bénéficiant donc plus d'autorisation d'utilisation par les services de l'état habilités PMI), et mutualise dorénavant ses locaux avec la médiathèque
- Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP), porté par l'association Familles Rurales, est dans la même situation que le RPE ci-dessus au sein de la médiathèque avec notamment la problématique de stockage du matériel d'activité

Un projet structurant autour de la construction d'un Pôle Enfance Jeunesse sur la commune d'Illiers-Combray est donc primordial pour continuer ce dynamisme autour d'une politique Enfance Jeunesse forte sur le territoire Beauperchois offrant ainsi un équipement regroupant l'ensemble des services précédemment cités et qui serait mieux identifié par les familles et les partenaires.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, au cours de sa séance du 11 septembre 2023 a autorisé le Président à démarrer le projet et à engager les premières dépenses ainsi qu'à solliciter les subventions auprès des financeurs, Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, Région Centre-Val de Loire, Etat, Caisse d'Allocations Familiales et tout autre financeur potentiel.

Le projet consisterait donc en la création d'un pôle enfance jeunesse de 750 m<sup>2</sup> regroupant les structures

- 80 places Accueil de Loisirs Maternelle, Primaire (480 m<sup>2</sup>),
- 24 places Accueil de Loisirs Ados (30 m<sup>2</sup>),
- 8 places supplémentaires (passage crèche en multi accueil) (130 m<sup>2</sup>)
- un point information jeunesse d'environ 50 m<sup>2</sup>
- un lieu d'accueil Parents-enfants et un Relais Petite Enfance (60 m<sup>2</sup>)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20251208-DELIB2025-239-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2025  
Publication : 29/12/2025

Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été désigné en février 2025 (la société NARTHEX) pour un montant de 33 300 € HT

Un maître d'œuvre a été désigné en octobre 2025 (la société ARCHIGONE) pour un montant de 190 150 € HT

Le marché pourrait être lancé au cours de l'année 2026.

Les travaux pourraient être achevés en 2027

Aussi est-il proposé un plan de financement prévisionnel intégrant les deux tranches :

- 1<sup>ère</sup> tranche : prolongement de la crèche devenant multi-accueil avec la création de 8 places et la mise en place d'un lieu d'accueil Parents Enfants et un Relais Petite Enfance.
- 2<sup>ème</sup> tranche : accueil de loisirs et accueil de jeunes ados et Point Information Jeunesse.

**Plan de financement prévisionnel tranche complète 2026-2027**

| <b><u>DEPENSES : Opération d'un pôle enfance jeunesse à Illiers-Combray</u></b> | <b>Montant en € HT</b>  | <b><u>RECETTES :</u></b>                             | <b>Montant en € HT</b>  | <b>%</b>          |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------|
| Frais d'études et de maîtrise d'œuvre+ publicité                                | 225 000                 | Caisse d'Allocations Familiales                      | 858 000                 | 36,05             |
| Travaux construction                                                            | 2 150 000               | DETR 2026                                            | 225 000                 | 9,45              |
| Frais de géomètre                                                               | 5 000                   | Département d'Eure-et-Loir (Projet structurant 2023) | 300 000                 | 12,61             |
|                                                                                 |                         | Région Centre-Val de Loire (estimation)              | 150 000                 | 6,30              |
|                                                                                 |                         | Communauté de Communes Entre Beauce et Perche        | 697 000                 | 29,29             |
|                                                                                 |                         | Etat DSIL 2024                                       | 150 000                 | 6,30              |
| <b><u>TOTAL Dépenses :</u></b>                                                  | <b><u>2 380 000</u></b> | <b><u>TOTAL Recettes :</u></b>                       | <b><u>2 380 000</u></b> | <b><u>100</u></b> |

Il est donc proposé de solliciter une subvention d'un montant de 225 000 € auprès de l'ETAT au titre de la DETR 2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une subvention à hauteur de 50 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 450 000 € H.T. en vue de financer la réalisation d'un pôle enfance-jeunesse sur la commune d'Illiers-Combray, soit un montant de 225 000 € dans le cadre de la DETR 2026
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention



Pour extrait, certifié conforme  
Le Président, Philippe SCHMIT

Le secrétaire de séance  
Hervé BUISSON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20251208-DELIB2025-239-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2025  
Publication : 29/12/2025